



PREPARATION
2014 - 2020

-

Instance de
concertation

23 juillet 2012



PREPARATION 2014 - 2020

—
Lundi 23 juillet 2012

Le cadre communautaire 2014 - 2020



UNION EUROPEENNE



PREFET
DE LA REGION
REUNION



REGION REUNION
www.regionreunion.com



CONSEIL GENERAL
DE LA
Réunion



Partie I - La stratégie Europe 2020

L'Europe 2020 est la stratégie de croissance sur dix ans de l'Union européenne.

Une croissance intelligente, durable inclusive

- 5 objectifs touchants à l'emploi, à l'éducation, à la recherche et à l'innovation, à l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté,
- 7 « initiatives phares » qui soutiennent les priorités d'Europe 2020: l'innovation, l'économie numérique, l'emploi, la jeunesse, la politique industrielle, la réduction de la pauvreté et l'utilisation efficace des ressources.





1.1 - Les objectifs de l'Europe 2020

1. Emploi

Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans

2. Recherche et développement

Investissement de 3 % du PIB de l'UE

3. Changement climatique et énergie

Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990 20% d'énergie provenant de sources renouvelables

20 % de l'efficacité énergétique

4. Éducation

Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %

Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans

5. Pauvreté et exclusion sociale

Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale



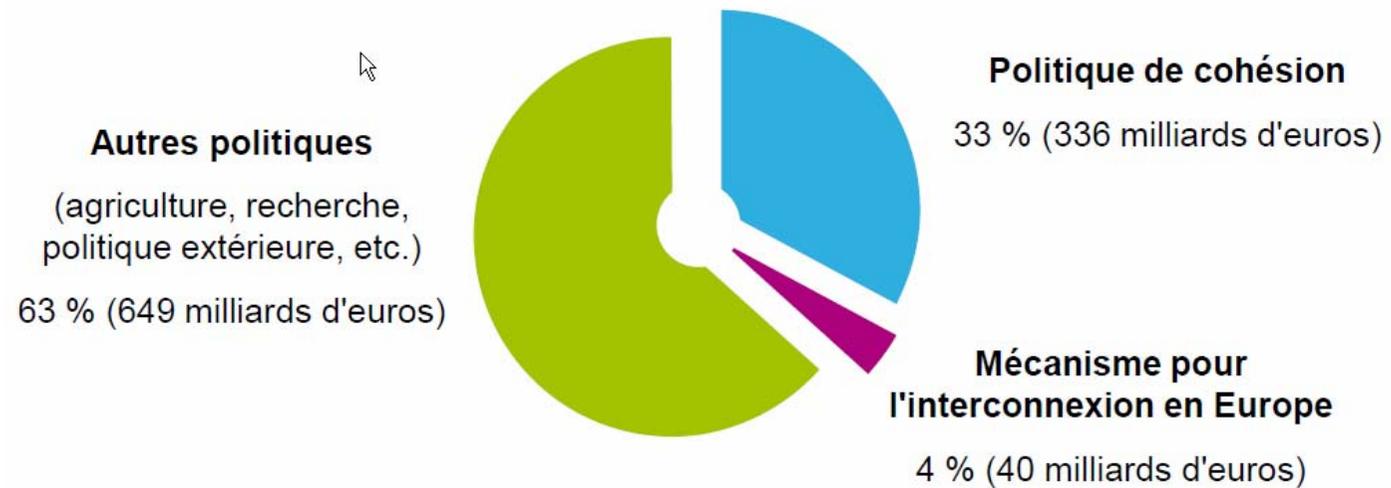


I.2 – Point d'étape des indicateurs des objectifs de l'UE 2020

Objectifs EU	Taux d'emploi en %	R&D en % du PIB	Objectifs de réduction des émissions de CO ² par rapport à 1990	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie des ménages	Efficacité énergétique: réduction de la consommation énergétique en (Mtep)	Déscolarisation précoce (en %)	Niveau de scolarité supérieur par sexe pour la tranche d'âge 30-34 ans	Réduction de la population menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale (en nbre de personnes)
Objectif de la France (tels que définis dans le programme national de réforme)	75%	3%	-14%	23%	34 Mtep	9,50%	50%	1,6 million de personnes
Dernière donnée disponible de la France	69,1 % (2011)	2,26 % (p 2010)	- 7 % en 2010	11,9 % en 2009	270,4 Mtep (2010) prov	12 % en 2011	43,4 % en 2011	8 173 000 (2009)
Dernière donnée disponible pour la Réunion	43,5 % (2010)	n-d	4,3 MtCOEq (2008)	12,5 % (2010)	1391,2 Ktep (2010)	29,7 % (2010)	à calculer	395 000 (2008)



1.3 Le cadre financier pluriannuel



1 025 Milliards d'Euros





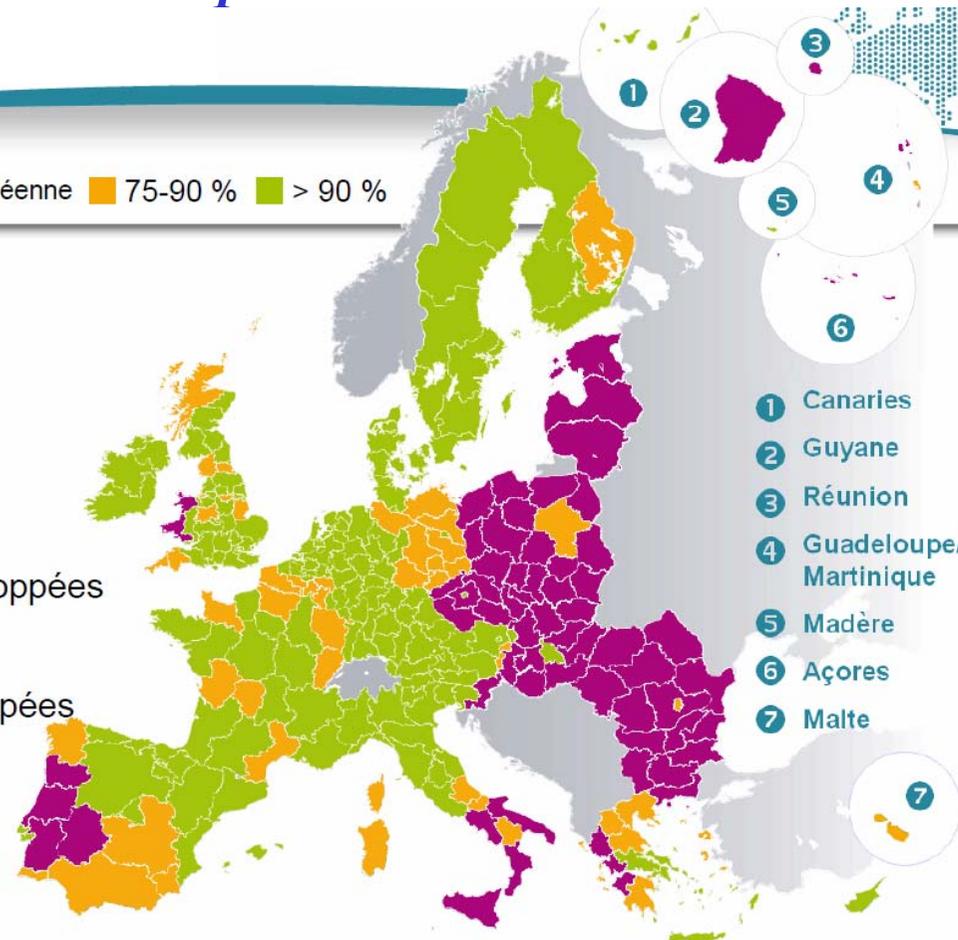
I.3 Le cadre financier pluriannuel

PIB/habitant* < 75 % de la moyenne européenne 75-90 % > 90 %

*indice UE27=100

3 catégories de régions

- Régions moins développées
- Régions en transition
- Régions plus développées



© EuroGeographics Association for the administrative boundaries





Budget proposé pour la politique de cohésion

Répartition du budget proposé pour la période 2014-2020 (en milliards d'euros)

Budget proposé pour la période 2014-2020	(en Mrd EUR)*
Régions moins développées	162,6
Régions en transition	38,9
Régions plus développées	53,1
Coopération territoriale	11,7
Fonds de cohésion	68,7
Dotations supplémentaires pour les régions ultrapériphériques et à faible densité de population	0,926
Mécanisme pour l'interconnexion en Europe dans les domaines des transports, de l'énergie et des TIC	40 (10 milliards d'euros supplémentaires étant affectés dans le cadre du Fonds de cohésion)

*Tous les montants sont exprimés en prix constants de 2011.



Partie II – Déclinaison de la stratégie UE 2020 dans la prochaine programmation communautaire

Stratégie UE 2020
pour une croissance intelligente durable et inclusive



Cadre stratégique commun
11 objectifs stratégiques



Contrat de partenariat



FEDER, FSE



Programmes
Opérationnels



FEADER



Programmes de
développement
rural



FEAMP



Programmes
Opérationnels





II.1 Les principales évolutions de la politique de cohésion

- Concentration des interventions sur les priorités de la stratégie Europe 2020;
- Conditionnalités et Récompense des performances;
- Encouragement de la programmation intégrée;
- Focalisation sur les résultats



UNION EUROPEENNE



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION



REGION REUNION
www.regionreunion.com



CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA
Réunion



II.1 La Future politique de Cohésion - Vidéo de présentation de la Commission Européenne

- http://ec.europa.eu/regional_policy/videos/video-details.cfm?vid=862&LAN=FR



II.2 La Concentration des interventions sur les priorités de la stratégie Europe 2020

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
3. Renforcer la compétitivité des PME
4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs
5. Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques
6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
7. Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles
8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique





II.2 La Concentration des interventions sur les priorités de la stratégie Europe 2020 des régions les moins développées

Pour le FEDER :

- Au moins 50% des ressources seraient affectées aux objectifs n°1, 3 et 4, dont 6 % sur l'objectif n°4
- Au moins 5% des ressources nationales seraient réservées au développement urbain durable

Pour l'Allocation Additionnelle RUP :

- Au moins 50% des ressources seraient affectées aux objectifs n°1,2 et 3

Pour le FEDER Coopération Territoriale :

- 100 % des fonds seraient concentrés sur un maximum de quatre objectifs thématiques





II.2 La Concentration des interventions sur les priorités de la stratégie Europe 2020 des régions les moins développées

Pour le FSE :

- Au moins 20% de la dotation de chaque État membre serait consacrée à la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté
- 60% des fonds seraient concentrés sur un maximum de quatre priorités d'investissement parmi une liste définie dans le règlement

Pour le FEADER :

- Les fonds sont concentrés sur 6 priorités d'investissement
- 25 % des fonds sur l'atténuation du changement climatique et les mesures d'adaptation et de gestion des terres

Pour le FEAMP :

- Les fonds sont concentrés sur 6 priorités d'investissement





II.3 Conditionnalités et récompense des performances

Le principe de la conditionnalité se déclinerait à trois niveaux sous forme :

- de conditionnalité macroéconomique, liée au respect du Pacte de stabilité et de croissance
- de conditionnalités ex ante qui devraient être remplies avant le versement des fonds pour garantir les conditions nécessaires à un soutien efficace de l'UE ;
- de conditionnalités ex post liées à la performance et à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et qui pourraient débloquent des fonds supplémentaires.

En fonction des résultats de l'évaluation de la performance à mi-parcours, les programmes pourraient bénéficier de la réserve de performance dotée de 5% du budget des fonds (sauf CTE et titre V du règlement FEAMP)..



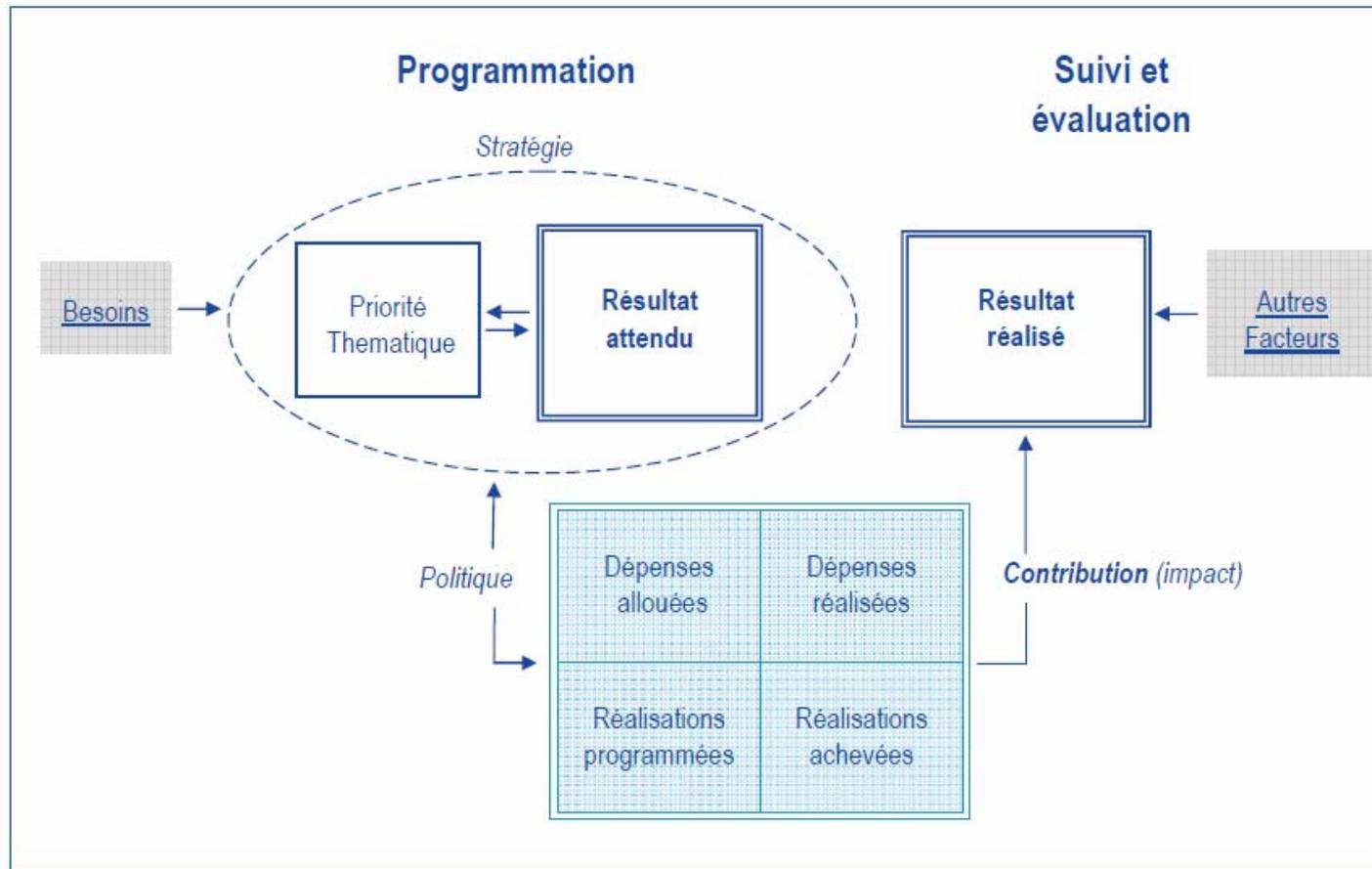


II.4 Encouragement de la programmation intégrée;

- Des règles communes applicables à tous les fonds relevant du Cadre Stratégique Commun (éligibilité notamment)
- Une nouvelle option de programme multi fonds faisant intervenir conjointement le FEDER, le FSE et le Fonds de Cohésion
- Une approche « intégrée en faveur du développement territorial »



II.5 Focalisation sur les résultats ;





Partie III – Etat des négociations – Procédure de Codécision

Parlement européen

La session plénière prévue à l'automne 2012 devrait constituer la position de l'institution en première lecture du processus législatif.

Conseil de l'Union européenne sous présidence Danoise

- Le Conseil Affaires Générales du 24/04/12 a fait l'objet d'un accord général partiel sur 6 blocs de négociation: programmation stratégique, conditionnalité ex ante, gestion et contrôle, évaluation et suivi, éligibilité et grands projets
- Le Conseil Affaires Générales du 26/06/12 a fait l'objet d'un accord général partiel sur 4 blocs de négociation: (concentration thématique, projets générateurs de recettes, instruments financiers, cadre de performance)

Conseil de l'Union européenne sous présidence Chypriote

- Hérite des 6 blocs de négociation restants dont le développement territorial intégré et La coopération territoriale européenne.





Partie III – Calendrier prévisionnel

- ❖ Mars 2010 : Adoption de la stratégie UE 2020
- ❖ Novembre 2010 : 5e rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale et consultation publique
- ❖ Juin 2011 : Proposition par la Commission d'un Cadre financier pluriannuel (CFP)
- ❖ Mars 2012 : Communication de la Commission sur le Cadre Stratégique Commun
- ❖ Décembre 2013 : Accord sur le Cadre Financier Pluriannuel lors du sommet de l'UE
- ❖ Second semestre 2013 : Adoption du nouveau paquet législatif
- ❖ Début 2014 : Entrée en vigueur et adoption des programmes



Partie IV – Ressources documentaires

➤ http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm



POLITIQUE RÉGIONALE - INFOREGIO

Commission européenne

Commission européenne > Politique régionale > Qu'est-ce que la politique régionale? > La future politique de cohésion

Qui sommes-nous? | Quelles sont nos activités? | Nouveautés | Dans votre pays | Exemples de projets | Sources d'information




➤ **Qu'est-ce que la politique régionale?**

- Objectif général
- Crise financière
- Cohésion territoriale
- Stratégie Europe 2020
- La future politique de cohésion
- Historique de la politique
- Glossaire

La future politique de cohésion

Les programmes régionaux de financement actuels se poursuivront jusqu'en 2013. Les options pour la politique de cohésion d'après 2014 sont déjà en cours d'examen. Les discussions seront liées au contexte plus vaste du [budget de l'UE](#) et de la [stratégie Europe 2020](#).

Propositions législatives

La Commission a adopté le 6 octobre 2011 des [propositions législatives concernant la politique de cohésion pour 2014-2020](#). Le Conseil et le Parlement européen débattront de ces propositions en 2012 et 2013. La nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur en 2014.

Documents :

- [Propositions législatives](#)
- [Cadre stratégique commun](#)
- [European Code of Conduct on Partnership](#)



PREPARATION 2014 - 2020

-
Lundi 23 juillet 2012

- Merci de votre attention -